



Madame la Présidente
du Conseil d'État
Luxembourg

Luxembourg, le 07 JAN. 2020

Personne en charge du dossier:
Pascal Thill
☎ 247 - 82955

SCL : L 5505 – 2 / nb
V/réf. 52.911
Doc. parl. 7332

Objet : Projet de loi portant

1. création d'un Observatoire national de la santé ;
2. modification de la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière ;
3. modification de la loi modifiée du 25 novembre 1982 relative aux organes destinés à la transplantation ;
4. modification de la loi modifiée du 7 août 2012 portant création de l'établissement public « Laboratoire national de santé ».

Madame la Présidente,

À la demande du Ministre de la Santé, j'ai l'honneur de vous saisir d'amendements gouvernementaux relatifs au projet de loi sous rubrique.

À cet effet, je joins en annexe le texte des amendements avec un commentaire, l'exposé des motifs ainsi qu'une version coordonnée du projet de loi élargé tenant compte desdits amendements.

Les avis du Collège médical, de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, de la Chambre des salariés, de la Chambre de commerce et de la Chambre des métiers ont été demandés et vous parviendront dès réception.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Premier Ministre
Ministre d'État
Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Marc Hansen